



Lannion, le 16 octobre 2019

Affaire suivie par Ludovic JONAS (02 96 05 01 73)  
Réf : JLJ/BC/LJ

**Objet** : Sécurité des élèves utilisant les transports scolaires

A l'intention de Mesdames, Messieurs les Maires

Madame, Monsieur le Maire,

Soucieux de la sécurité des quelques 3500 élèves et étudiants qui empruntent le réseau de transport scolaire communautaire, Lannion-Trégor Communauté, compétent en matière de transport scolaire depuis 2018, a décidé de les doter de gilets haute visibilité à partir de la rentrée des vacances de la Toussaint 2019. Le jour, ce gilet orange est visible à 300m. La nuit, les bandes réfléchissantes sont visibles à 150 m. L'activité des transports scolaires se déroulant essentiellement tôt le matin ou tard le soir, la visibilité des enfants est en effet réduite, notamment en période hivernale.

Cette règle est déjà entrée en vigueur dans plusieurs Départements Français ces dernières années, chez nos voisins de Morlaix Communauté et depuis 10 ans (2009) dans le département de Loire-Atlantique. En 2018, la Région Pays de Loire, devenue compétente en matière de Transport a étendu cette règle à tous ses départements.

Cette action n'est pas une obligation nationale ; elle atteste de la volonté de l'agglomération de garantir des conditions de sécurité optimales pour le ramassage scolaire. L'objectif est de renforcer la visibilité et donc la sécurité individuelle des élèves et étudiants qui utilisent les transports scolaires tout au long du trajet du domicile à l'établissement et inversement, y compris à l'intérieur du car. C'est au cours du trajet domicile-arrêt de car que le nombre d'accidents est le plus élevé en France. Il a été décidé lors du Conseil Communautaire du 24 septembre dernier de doter les jeunes le plus tôt possible, dès cette année, avant de rentrer dans l'hiver et de laisser un temps d'adaptation.

Au total, environ 3500 gilets haute visibilité seront distribués aux abonnés scolaires du territoire. **Ce dispositif de sécurité doit être porté tout au long du trajet du domicile à l'établissement et inversement y compris à l'intérieur du car**, toute l'année scolaire, quelles que soient la saison ou les conditions de visibilité : matin, midi et soir, même par temps clair. **Il est obligatoire pour les élèves collégiens et lycéens et vaut avec la carte d'abonnement scolaire titre de transport et est indissociable de celle-ci** : ne pas avoir de gilet haute visibilité correspond donc à un défaut de titre de transport. Les étudiants prendront leur responsabilité de le porter ou non.

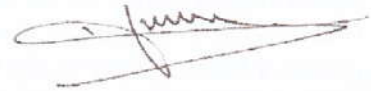
Débutant officiellement à partir du 4 novembre 2019, soit après les vacances de la Toussaint, les élèves auront le temps de s'accoutumer jusqu'à la fin de l'année 2019. Nous aurons collectivement un travail pédagogique à réaliser, collectivités, Directeurs d'établissements scolaires, parents et chauffeurs de cars scolaires. A compter de début janvier 2020, si l'élève collégien ou lycéen n'a pas son gilet de sécurité, le chauffeur le laissera quand même monter dans le car, mais il prendra son nom et une lettre d'avertissement sera adressée aux parents. En cas de récidive, une mesure d'exclusion du transport sera envisagée, temporaire au début.

Je compte sur votre bienveillance pour relayer notre volonté commune de renforcer la sécurité dans et vers les transports scolaires et faire prendre conscience aux jeunes de l'importance de porter ces gilets fluorescents.

Enfin, je souhaite également vous informer que Lannion-Trégor Communauté va élaborer dans les semaines à venir un schéma directeur de mise en sécurité des points d'arrêt scolaire en lien avec vos services et le Département.

Je vous remercie par avance et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Joël LE JEUNE  
Président de Lannion-Trégor Communauté  
Maire de Trédrez-Locquémeau



 Lannion-Trégor  
COMMUNAUTÉ

**TIT**  
TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX  
LANNION - TRÉGOR

**TRANSPORTS SCOLAIRES**  
**Geste mini, sécurité maxi**  
Bihan ar jestr, bras ar surentez

**DÈS LE 4 NOVEMBRE 2019**

Le gilet haute visibilité devient  
**OBLIGATOIRE**  
à tous les élèves détenant une  
carte de transports scolaires.

 [www.lannion-tregor.com](http://www.lannion-tregor.com)

RENSEIGNEMENTS  
**02 96 05 55 55**  
[www.usagers@lannion-tregor.com](http://www.usagers@lannion-tregor.com)

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

1, rue Monge - CS 10761 - 22307 LANNION Cedex

Tel/☎ 02 96 05 09 00  
Fax/☎ 02 96 05 09 01

[communaute.agglomeration@lannion-tregor.com](mailto:communaute.agglomeration@lannion-tregor.com)  
[www.lannion-tregor.com](http://www.lannion-tregor.com)